



**Aux dernières nouvelles,  
l'enrichissement du PO  
n'est pas à l'ordre du jour.**

**Avec le nouveau statut PO-PT, pour la majorité des ouvriers l'effet immédiat est quasi-nul.  
Par exemple :**

- l'échelle 3 **de la nouvelle catégorie d'ouvriers sans diplôme, la carrière démarre à l'indice 281 soit environ 1278€.**

Et au bout de 3 ans, indice 287, **Oh ! miracle, j'aurai un changement d'indice et une augmentation de 27 €**

**C'est trop génial.**

- **avec un CAP**, début de carrière à l'indice 283 soit environ **1287€** et puis au bout de 3 ans indice 291, soit + 36€
- **avec un BEP en passant le « concours de Maître Ouvrier »** début de carrière à l'indice 285 soit environ 1330€

**C'est le top !!!**

- avec un Bac Pro l'indice d'embauche est à 297 environ 1350€ **Ouah !! quel pied.**

**Après ce constat amer pour les futurs embauchés, voyons les anciens :**

**Une série de reclassements a eu lieu, mais très peu de PO ont eu l'immense joie de voir leur salaire augmenté (à part quelques uns en fin de carrière).**

**Après avoir lu les propositions du ministère, nous en déduisons une fois de plus que la fortune n'est pas au bout de ce nouveau statut.**

Les reclassements dans les nouvelles appellations ne changent pas grand chose, les barrages sont toujours présents, et même des obstacles supplémentaires surgissent :

- Pour passer d'Ouvrier Professionnel Qualifié à Maître Ouvrier c'est 9% en 2008 et 2009, « *alors qu'auparavant, il fallait 3 ans dans le grade d'Ouvrier d'Entretien pour passer Maître Ouvrier* »
- *Pour les Maîtres Ouvriers Principaux, il faut avoir de la patience : pas de nomination depuis 2 ans, rien de prévu en 2008*
- *Pour les Agents Techniques, c'est un pourcentage de 4 qui vont passer Agent Technique Principal en 2008 et 2009, « avant il suffisait d'être 3 ans dans le grade, c'était trop beau.....pour durer .....*

**Nous regrettons que le ministère n'est pas accordé l'indice 453 qui existe dans la fonction publique territoriale.**

Le ministère et ses alliés - les syndicats qui ont signé le protocole national - se sont bien foutus de notre gueule.

En fait il y a 2 Points d'indice d'écart entre le 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3 et celui de l'échelle 4, idem entre le 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 4 et l'Echelle 5.

Et ils saupoudrent un peu de points sur les 11<sup>ème</sup> échelons,

**Des miettes toujours des miettes.**

**Mais ce n'est pas fini, admirez la prouesse de ces messieurs du ministère :**

Ils ont rajouté un indice supplémentaire à la grille des Agents Chefs (indice 515) au lieu de 489 et ont remplacé le début de carrière. Et en début de carrière au lieu de commencer à l'indice 348, ils vont commencer à l'indice 297 et de plus en rajoutant un barrage supplémentaire « le passage d'Agent Chef de 1<sup>ère</sup> à Agent Chef de classe exceptionnelle)

Encore, Bravo aux magiciens, l'illusion est parfaite .....ils se foutent de qui ?  
Bonjour l'Arnaque !

Aux dernières nouvelles des réponses doivent nous être données sur la nomination des Maîtres Ouvriers Principaux, sur le reclassement des Agents Techniques et Agents Techniques Principaux pour le grade d'Agents Chefs.

**Ne désespérons pas de relancer la machine, afin de faire évoluer le statut PO hospitalier. Il faut que le statut national soit revu à la hausse, le personnel ouvrier ne peut se contenter de ces misérables miettes qu'on lui a dédaigneusement accordé ;**

Il faut que les complicités scandaleuses des habitués du stylo cessent.

Le Personnel Ouvrier doit prouver, qu'il n'est pas encore à terre.

**Nota : Le nouveau statut doit prendre effet au cours du 1<sup>er</sup> Semestre 2008**

Mai 2008